

Risques, pollution et nuisances

Les grands enseignements du diagnostic - PLUi

Risques naturels

Un risque résulte de la rencontre d'un aléa et d'un enjeu

- **Aléa** : phénomène naturel
- **Enjeu** : personnes et biens mis en cause



aléa

X

enjeu

=

risque

Depuis 1982 : 11 arrêtés
de reconnaissance de
catastrophes naturelles
sur Creuse Grand Sud

Le risque d'inondation

→ Toutes les communes de Creuse Grand Sud ont été touchées au moins une fois pour inondations et/ ou coulées de boues.

Type d'aléa :

- **Inondation par débordement de cours d'eau**, 24% des communes de Creuse Grand Sud
- **Inondation par remontée de nappes phréatiques**, davantage présente sur la partie sud qui a un réseau hydrographique plus présent
- **Inondation par ruissellement**, 4 arrêtés de ce type sur le territoire

Les outils de prévention sur Creuse Grand Sud :

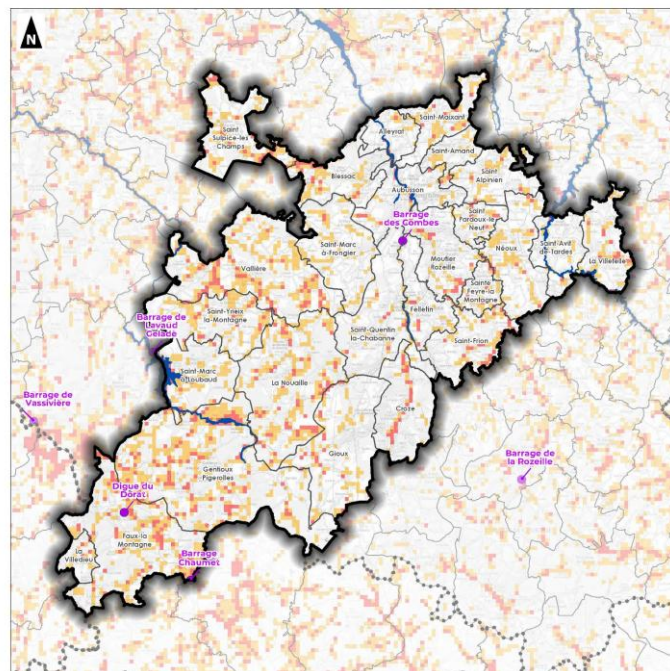
- **4 Plan de prévention des risques inondation (PPRI)** : Aubusson, Felletin, Moutier-Rozeille et Saint-Quentin-la-Chabanne
- **3 atlas de zones inondables (AZI)** : la Creuse, le Thaurion et la Tardes 0,8% de la surface intercommunale est concernée



Elaboration du PLUi
Etat Initial de l'Environnement
Risque inondation sauf PPRI
(Remontées de nappes, AZI, barrages)

- Périmètre de la CC Creuse Grand Sud
- Limites communales
- Limites départementales
- Présence d'un barrage
- Atlas des Zones Inondables (AZI)
- Remontées de nappes :**
- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave
- Pas de débordement de nappe ni d'inondation de cave

0 5 10
kilomètres
1:160 000
Plan de prévention des risques 13 zones inondables de l'Etat
Rédaction : Audec, 2015
Mise à jour : 2015
Sources données : IGN - Géoportail - ADEPA

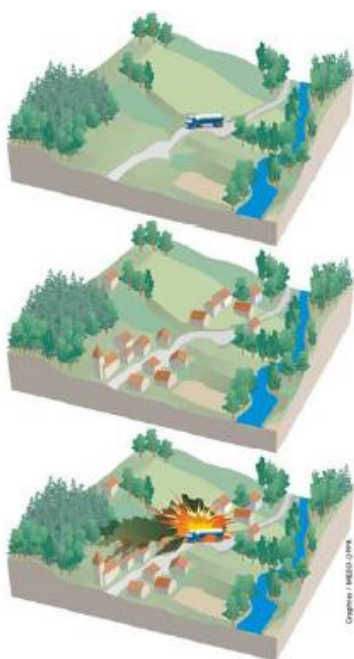


Les grands enseignements du diagnostic - PLUi

Les autres risques du territoire

Risques	Éléments recensés
Mouvement de terrain	● 18 mouvements de terrains ● 19 cavités souterraines ● 2 sites d'anciennes carrières ● 1 ouvrage indéterminé
Sismique	● Territoire en zone 2 – faible ● 2 épicentres recensés à Aubusson en 1857 et 1909
Radon	● Territoire en zone 3 – potentiel élevé
Tempête et cyclone	● 2 épisodes reconnus en 1982 et 2022
Feux de végétation	● Pas recensement mais les communes soulignent l'intérêt d'y prêter attention

Les risques technologiques



Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et SEVESO

55 ICPE sur le territoire, principalement des exploitations agricoles et quelques installations industrielles.

Régimes :

- 6 soumises à autorisation
- 7 soumises à enregistrement
- 42 soumises à déclaration

Absence d'établissements Seveso sur le territoire.

Le transport de matière dangereuse (TMD)

3 communes concernées : Aubusson, Allevard et Saint-Maixant

Rupture d'ouvrages hydrauliques

15 communes concernées par le risque de rupture de barrage. Principaux ouvrages à risque : barrage des Combes à Felletin, digue du Dorat et du Chammet à Faux-la-Montagne.

Schéma présentant le
risque de TMD

La santé humaine

La pollution des sols

- **Secteur d'information sur les sols** : 1 recensé sur le territoire
- **Site pollué (BASOL)** : 1 site recensé à l'usine le Thym à Moutier-Rozeille
- **Carte des anciens sites industriels et activités de service (CASIAS)** : 71 sites Casias

Risques, pollution et nuisances

Les grands enseignements du diagnostic - PLUi

Les nuisances sonores

Sources principales : trafic routier, activités industrielles et agricoles

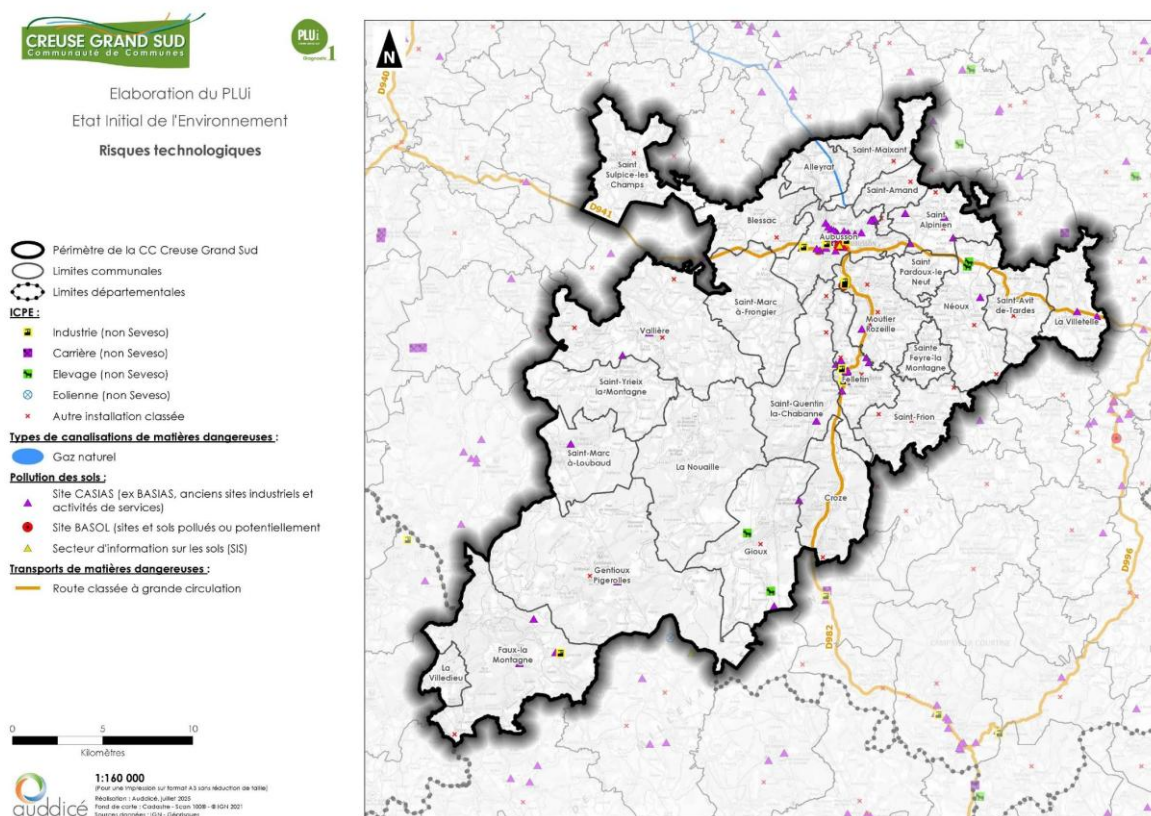
Seule Aubusson est visée par un classement de voies bruyantes.

La qualité de l'air

- 1 station de mesure à La Nouaille
- Le transport routier est le principal émetteur d'oxyde d'azote (60 %) sur Creuse Grand Sud
- **Principaux polluants :** oxydes d'azote, particules, ozone.

Ondes électromagnétiques

Exposition faible sur le territoire avec : 1 ligne aérienne 400kV, 1 ligne 225kV, 1 ligne 90kV, 1 ligne 63kV.



Observations des élus à propos des risques

- Territoire **vulnérable** face aux événements climatiques
- Phénomènes **plus fréquents** et **plus marqués qu'avant**
- Point de vigilance sur le **risque de feux de forêt et de végétation**